

- + La politique de protection des animaux
- + Le partage de la valeur ajoutée
- + Quelles dépenses publiques réduire ?
- + La création de La Documentation française

Tous drogués ?

- Drogues et addictions dans notre société
- Comparaisons internationales • Quelle prévention ?

Sommaire

5 **Politiques publiques**

La politique de protection des animaux

Fabien Marchadier

13 **Dossier**

Tous drogués ?

14/ **Grand entretien**

avec Amine Benyamina

Comprendre les addictions

22/ **Politique des drogues et des addictions : la France en miroir des autres pays**

Marie Jauffret-Roustide

30/ **État des lieux des addictions en France**

Guillaume Airagnes

Complément de Karine Gallopel-Morvan

44/ **Que sont les addictions comportementales ?**

Laurent Karila

54/ **De plaisir à poison : conséquences socio-économiques des pratiques addictives**

Christian Ben Lakhdar

62/ **Drogues et addictions : réponse pénale**

Aurore Vandendriessche

68/ **Addictions : quelles politiques publiques de prévention ?**

Viêt Nguyen Thanh

78/ **Les plus de la rédaction**

78/ *Ce qu'il faut retenir*

79/ *Les mots du dossier*

80/ *Les chiffres clés*

81/ *Les dates clés*

82/ *Le dossier en dessins*

83/ *Pour en savoir plus*

85 **En débat**

Quelles dépenses publiques réduire ?

François Ecalte et Mathieu Plane

95 **Le point sur**

Le partage de la valeur ajoutée : un équilibre sous tension

Laurent Simula

101 **C'était en... octobre 1945**

La création de La Documentation française

Julien Winock



→ Retrouvez l'univers *Cahiers français* sur www.vie-publique.fr/cahiers-francais

→ **Les fiches** au format mobile

État des lieux des addictions en France

Guillaume Airagnes

Docteur en médecine, spécialisé en psychiatrie et addictologie.
Directeur de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT)

Alors que les usages des drogues sont en baisse continue chez les adolescents, celui du cannabis s'est stabilisé chez les adultes, tandis que celui des psychostimulants augmente fortement. Le tabac et l'alcool restent néanmoins les principales causes de mortalité en France comme dans le monde.

Les consommations des adolescents

Contrairement aux idées reçues, l'usage des drogues¹ n'est pas en augmentation chez les adolescents. En effet, depuis environ une dizaine d'années, on assiste à une diminution continue des niveaux de consommation dans cette population pour quasiment toutes les substances². Certes ces baisses se sont globalement accélérées durant la période de la pandémie de Covid-19, mais elles avaient toutes débuté bien avant, ce qui conduit à dire que ces diminutions chez les jeunes ne sont pas dues à la crise sanitaire.

Un recul de l'usage du tabac et du cannabis

Parmi les produits licites que sont le tabac et l'alcool, c'est la baisse de la consommation de ce premier qui est la plus spectaculaire : alors que plus de 30 % des lycéens étaient fumeurs quotidiens en 2011, ils ne sont plus que 6 % en 2022³. Plusieurs hypothèses peuvent être évoquées pour rendre compte de ces évolutions, à commencer par les politiques de lutte contre

le tabagisme, qui se sont renforcées et qui participent largement à la dénormalisation du tabagisme dans l'espace public⁴.

“

Alors que plus de 30 % des lycéens étaient fumeurs quotidiens en 2011, ils ne sont plus que 6 % en 2022

Les premières générations de jeunes à avoir bénéficié des programmes de développement des compétences psychosociales durant l'enfance sont désormais adolescentes et jeunes adultes, et l'efficacité de ces programmes les rend moins enclines à fumer. Par ailleurs, de profondes évolutions des modes de sociabilisation des adolescents se sont opérées au cours de la dernière décennie, avec une propension à privilégier les relations par l'intermédiaire des



Pendant le confinement (avril 2020), à son domicile, une personne roule une cigarette de cannabis.

© COME SITTTLER / REA

écrans plutôt que les rencontres en présentiel, rendant moins fréquentes les occasions d'entrer dans les consommations avec ses pairs. Ce changement des modes de sociabilisation des adolescents n'a cependant pas que des conséquences positives sur leur bien-être. En particulier, malgré ce recul substantiel de leur consommation de drogues, leur santé mentale s'est dégradée durant la même période, et le risque de dépression s'est considérablement accru, passant de 2,3 % en 2017 à 5,6 % en 2022 chez les 17 ans. Le rôle délétère des réseaux sociaux sur la santé mentale des adolescents est avéré⁵. Enfin, une dernière hypothèse souvent évoquée pour rendre compte de cette baisse importante du tabagisme est celle d'un possible report sur la cigarette électronique. Même s'il est vrai que son usage a fortement augmenté chez les adolescents, l'amplitude de cette hausse n'est pas comparable à celle de la baisse du tabagisme, si bien que cette dernière ne peut s'expliquer que très marginalement par un report du tabagisme sur l'usage de la

cigarette électronique⁶. Cela dit, il n'en reste pas moins que cet essor de la vapoteuse chez les adolescents non fumeurs constitue une source de préoccupation pour les pouvoirs publics. Chez les lycéens non fumeurs, le vapotage quotidien a été multiplié par quatre entre 2018 et 2022, passant de 0,6 % en 2018 à 2,6 % en 2022. Si l'usage de la cigarette électronique chez les adultes fumeurs peut être considéré, sous certaines conditions, comme une stratégie efficace de réduction des risques ou comme une aide à la sortie du tabagisme, il n'y a aucun bénéfice pour des adolescents non fumeurs à se mettre à vapoter. Pourtant, bien que sa vente soit interdite aux mineurs, l'âge d'expérimentation de la cigarette électronique précède désormais celui du tabac.

L'usage du cannabis est, quant à lui, également en baisse continue depuis plus d'une dizaine d'années. En 2022, seuls 10,4 % des lycéens en avaient consommé dans le mois, contre 26,9 % en 2011⁷. Sur cette période, l'offre de cannabis n'a pourtant pas diminué



Table couverte de bouteilles et verres d'alcool photographiée lors d'une soirée Erasmus dans la discothèque Duplex, à Paris en janvier 2007. L'hyperalcoolisation, ou *binge drinking*, consiste à boire occasionnellement une grande quantité d'alcool sur un temps très court. À l'adolescence, cette pratique en essor multiplie par trois le risque de devenir alcoolodépendant.

©ROBERT KLUBA / REA

et son accessibilité s'est même simplifiée avec le développement de la livraison à domicile ou en un lieu préalablement défini avec le vendeur en remplacement du point de deal. Ce dernier mode d'approvisionnement ne représente d'ailleurs plus qu'un tiers environ des modalités d'achat des drogues illicites.

Le recul du cannabis chez les adolescents est donc surtout imputable au changement de leurs comportements et de leur rapport à cette substance. En mettant en lien le déclin de l'usage du cannabis avec celui du tabac, c'est un certain désintérêt pour les produits de combustion qui est constaté. Cela conduit inévitablement les industriels du tabac à diversifier leur offre pour tenter de capter une nouvelle clientèle de jeunes davantage intéressée par les produits de vapotage que par le fait de fumer. Les cigarettes électroniques jetables, ou *puffs*, dont le marketing ciblait directement les adolescents, constituaient ainsi une porte d'entrée dans la dépendance aux produits contenant

de la nicotine. Elles sont désormais interdites depuis le 26 février 2025. D'autres offres telles que les nicotine pouches restent néanmoins largement disponibles jusqu'en mars 2026.

Une diminution globale de la consommation d'alcool, masquant l'essor des alcoolisations ponctuelles importantes

Concernant l'alcool, la baisse des niveaux de consommation chez les adolescents est également notable. Alors que 21,3 % des lycéens en consommaient régulièrement en 2011 (au moins dix fois au cours des 30 derniers jours), ils ne sont plus que 5,3 % en 2022. Cette diminution est néanmoins à interpréter avec prudence. D'une part parce qu'elle est due en partie à l'augmentation du nombre d'adolescents qui ne consomment jamais d'alcool, et d'autre part parce que ces évolutions globalement favorables peuvent masquer la fréquence non négligeable des alcoolisations

ponctuelles importantes⁸, des pratiques particulièrement dommageables chez les adolescents. Ce sont notamment elles qui sont associées à l'ivresse et à ses conséquences : accidents de la route, accidents de la voie publique, faits de violence...

Ainsi, c'est près de la moitié des lycéens qui n'a jamais consommé d'alcool, ni de tabac, ni de cannabis en 2022 (47,4 % contre 34,2 % en 2018). Il s'agit d'un phénomène partagé par de nombreux États occidentaux mais qui apparaît plus important en France que dans la plupart des autres pays participant aux enquêtes internationales sur les substances psychoactives chez les adolescents. Dans l'enquête HBSC, à laquelle 43 États contribuent, alors que la France occupait le premier rang pour le nombre de jeunes de 11 ans ayant déjà consommé de l'alcool en 2018, elle se situe au 12^e rang en 2022. Pour la consommation de tabac au cours des 30 derniers jours, la France a reculé de la 14^e place à la 26^e. Quant à l'usage de cannabis au cours des 30 derniers jours, notre pays a reculé du 10^e rang au 21^e.

Des inégalités sociales qui se creusent

Ces baisses globales des niveaux de consommation de drogues à l'adolescence ont pour conséquence un creusement substantiel des inégalités sociales. En effet, ce sont les jeunes issus des catégories sociodémographiques les plus aisées qui ont le plus bénéficié de ces reculs, si bien qu'il existe désormais des écarts considérables entre les plus et les moins aisés.

Alors que le tabagisme quotidien ne concerne plus que 10,1 % des jeunes de 17 ans scolarisés en lycée général ou technologique, il touche 22,1 % de ceux qui sont en lycée professionnel, 38,4 % des apprentis et 43,5 % des jeunes non scolarisés. Les alcoolisations ponctuelles importantes (au moins trois épisodes dans le mois) impliquent 11,3 % des jeunes de 17 ans en lycée général ou technologique, 15,7 % de ceux en lycée professionnel, 29,3 % des apprentis et 20,2 % des jeunes non scolarisés. L'usage régulier du cannabis (au moins dix fois par mois) touche quant à

Doctor and Mrs Syntax, with other elderly people, taking laughing gas in the house of a tooth-drawer in Paris, aquatinte du caricaturiste Thomas Rowlandson.

L'usage de protoxyde d'azote (N_2O) à des fins récréatives n'est pas récent. En témoigne cette illustration de 1820 représentant le Docteur Syntax agitant sa perruque dans les airs tandis que les autres personnes présentes dansent et rient, après avoir inhalé le flacon de protoxyde d'azote, sur la gauche. Il n'est pas rare aujourd'hui de trouver dans la rue des cartouches de ce produit en vente libre, utilisé dans un contexte festif.

© WELLCOME COLLECTION GALLERY / CC BY 4.0



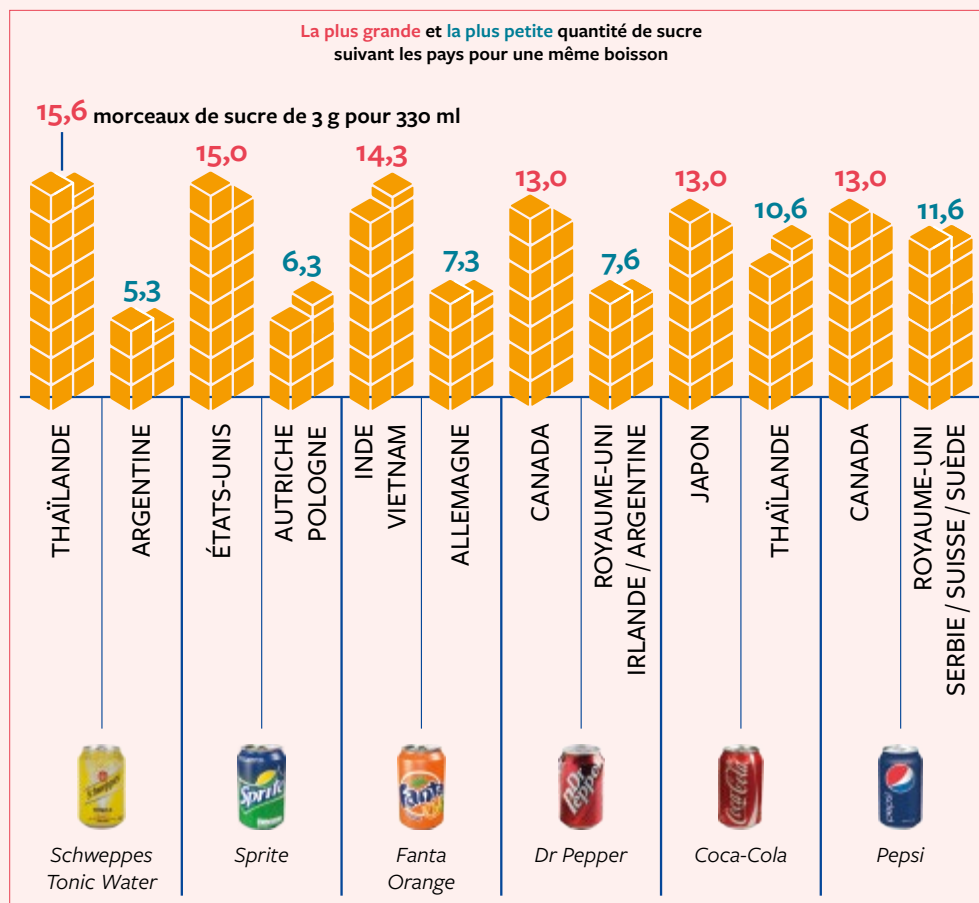
Zoom

Le sucre, un substitut émotionnel à haut potentiel addictif

Le sucre fait souvent office de refuge contre le stress, l'anxiété, la tristesse. Comme toute drogue, la consommation du produit vient apaiser une souffrance. L'addiction au sucre n'est actuellement pas reconnue comme une pathologie cérébrale contrairement à la dépendance

à d'autres substances ou activités telles que la cocaïne ou les jeux d'argent. Pourtant, elle engendre entre autres la perte du contrôle de soi, la poursuite de sa consommation malgré la prise de conscience des troubles qu'elle cause et l'augmentation de la tolérance au produit addictif, des critères qui définissent une addiction.

L'appétit et la satiété sont régulés par des hormones qui activent ou inhibent différents réseaux de neurones logés dans l'hypothalamus. À l'instar des drogues, ces hormones agissent sur le circuit



Source : Statista, Action on sugar, 2015.

cérébral de la récompense, du plaisir et de la motivation, initialement pour maintenir la survie de l'espèce en incitant l'être vivant à manger. La production de dopamine est ainsi stimulée. Ce neurotransmetteur pousse les individus à chercher et consommer de la drogue, ou bien ici du sucre. Mais le cerveau devient tolérant et il faut augmenter les quantités pour obtenir le même niveau de satisfaction. L'action de la dopamine conditionne l'addiction selon bon nombre de spécialistes. La surconsommation de sucre engendre des fluctuations glycémiques qui perturbent l'humeur et amplifient les émotions négatives. Ces variations provoquent un état de manque qui encourage à consommer davantage, renforçant le cycle addictif; le circuit de la récompense est activé de manière si intense qu'il prend le dessus sur les mécanismes hormonaux de la satiété.

L'industrie agroalimentaire est elle aussi dépendante du sucre. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), celui-ci se retrouve dans 77 % des aliments transformés qu'ils soient salés ou sucrés (pizzas, hamburgers, sauces, charcuterie...).

Or le sucre est à la nourriture ce que la nicotine est au tabac, chose qui n'a pas échappé aux industriels.. Les acteurs économiques ont intérêt à soutenir un usage important de leurs produits, notamment en entretenant le goût pour le sucré (voir l'encadré de Karine Gallopel-Morvan sur l'influence des déterminants commerciaux p. 41).

Les études du neurobiologiste Serge Ahmed ont montré que 5 à 10 % de la population générale souffrent d'une addiction au sucre, et 20 à 30 % des personnes obèses. Ses études menées auprès des rongeurs suggèrent même que le sucre serait plus addictif que la cocaïne. Ses effets néfastes sont nombreux, et sa surconsommation peut entraîner obésité, diabète, cancer et maladies cardiovasculaires. L'Organisation mondiale de la santé recommande de ne pas en consommer plus de 25 grammes par jour alors qu'une canette de soda de 33 cl en contient à elle seule de 20 à 45 grammes. Or le sucre, comme l'alcool, est en vente libre et illimitée, c'est une source de plaisir facilement accessible, le contrôle de sa consommation demande une grande vigilance.

Cahiers français

lui 2,4 % des jeunes de 17 ans en lycée général ou technologique, 4,7 % de ceux en lycée professionnel, 9,2 % des apprentis et 16,5 % des jeunes non scolarisés.

Les autres drogues

En ce qui concerne les drogues illicites autres que le cannabis, leur niveau d'expérimentation à 17 ans a également considérablement chuté en une décennie. Par exemple, l'expérimentation de la MDMA/ecstasy est tombée de 3,8 % des

jeunes de 17 ans en 2014 à 2,0 % en 2022 ; celle de la cocaïne, de 3,2 % en 2014 à 1,4 % en 2022.

L'usage détourné de protoxyde d'azote ainsi que les poppers⁹ font cependant figure d'exception puisque leur consommation semble en augmentation chez les adolescents, contrairement à toutes les autres drogues. Concernant le protoxyde d'azote, 5,4 % des lycéens l'ont déjà expérimenté en 2022 (5,3 % chez les garçons et 5,5 % chez les filles). L'expérimentation de poppers concernait

8,1 % des jeunes de 17 ans (8,0 % chez les garçons et 8,3 % chez les filles). Il est inhabituel d'observer des fréquences de consommation comparables chez les garçons et les filles. Les garçons sont en général plus concernés que les filles, notamment pour l'alcool et les drogues illicites.

“

Les usages de drogues sont responsables d'un coût social colossal en France

L'usage récent¹⁰ de poppers chez les 17 ans a bondi de 2,3 % en 2014 à 6,8 % en 2022. Quant à l'usage détourné du protoxyde d'azote (communément appelé « gaz hilarant »), il s'est beaucoup répandu dans les contextes festifs comme produit venant compléter les effets psychoactifs occasionnés par d'autres substances telles que l'alcool ou le cannabis. Son accessibilité via la vente sur Internet est devenue très facile et dynamisée par une diversité croissante de produits dérivés et d'accessoires.

Les consommations des adultes

Outre les conséquences sanitaires, les usages de drogues aussi responsables d'un coût social colossal. Selon la dernière estimation, le coût social de l'alcool en France s'élève à plus de 102 milliards d'euros pour l'année 2019, après soustraction des bénéfices liés à la taxation qui s'établit à environ 4 milliards d'euros. En ce qui concerne le tabac, ce coût social était estimé à 155 milliards d'euros, après prise en compte des bénéfices liés à

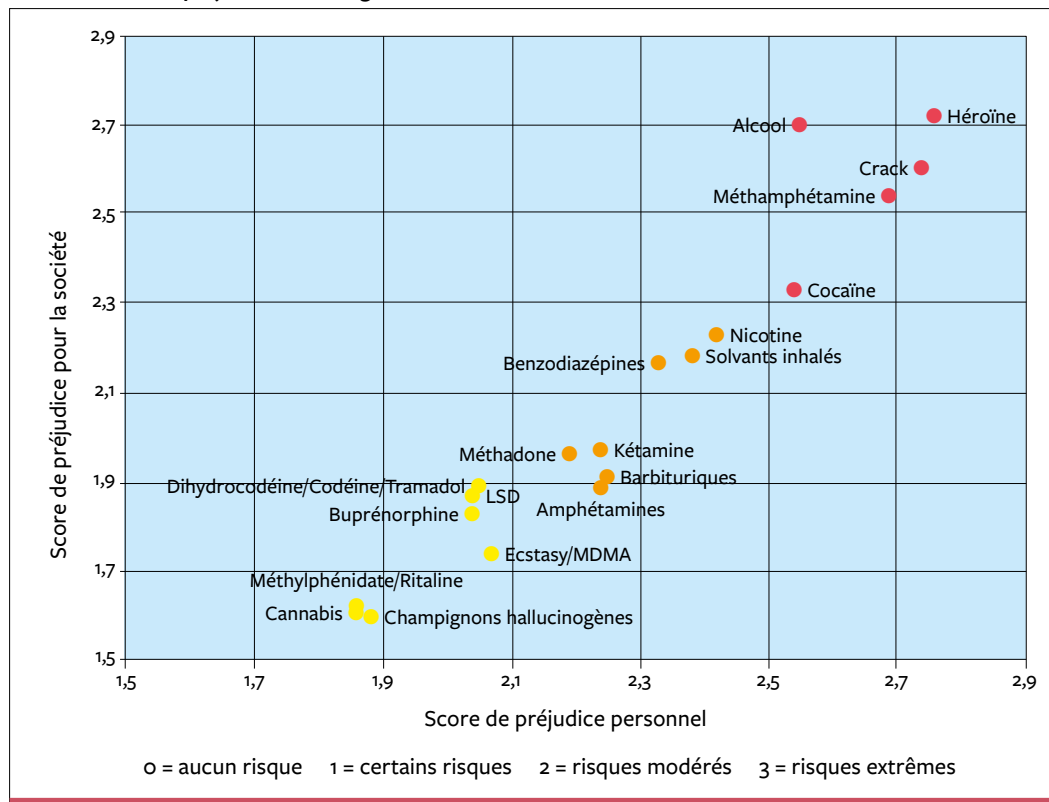
la taxation (autour de 13 milliards d'euros). Quant aux drogues illicites, leur coût social était estimé à 2,5 milliards d'euros¹¹.

La baisse du tabagisme, témoin de l'efficacité des politiques publiques

Chez les adultes, une période de forte baisse du tabagisme en France a été observée entre 2015 et 2019 dans un contexte de forte hausse des prix et de renforcement des mesures de santé publique pour lutter contre le tabagisme. La stratégie d'augmentation des prix, qualifiée de fiscalité comportementale, fait partie des mesures identifiées comme étant les plus efficaces pour lutter contre le tabagisme selon l'OMS. Un argument fréquemment évoqué par les cigarettiers défendant leurs intérêts est le risque de déport sur l'offre illégale (contrebande et contrefaçon) si la politique de majoration des prix du tabac était amenée à se poursuivre. Si cet argument était valide, il aurait dû être observé une hausse des achats illégaux déclarés par les fumeurs sur cette période, ce qui n'a pas été le cas. Sur l'ensemble de la période allant de 2014 à 2021, l'approvisionnement « de rue » est resté très marginal (moins de 1 %, alors que l'approvisionnement en bureau de tabac en France est resté stable autour de 80 %, et celui dans les pays limitrophes autour de 15 %).

L'efficacité des politiques publiques se traduit aussi par une augmentation considérable depuis 2014 des ventes de traitements de substitution nicotinique, remboursés à 65 % par l'assurance maladie depuis le 1^{er} janvier 2019. Toutes ces mesures assorties du fort succès de la campagne nationale du Mois sans tabac¹² semblent porter leurs fruits avec une nouvelle période de baisse du tabagisme quotidien en France, qui semble s'être amorcée en 2021. Celle-ci reste cependant à confirmer dans les prochaines années, dans la mesure où en parallèle de la baisse du tabagisme quotidien (de 25,3 % en 2021 à 23,1 % en 2023), la consommation

▼ Classement des préjudices des drogues



Commentaire : ce classement a été effectué pour 19 drogues récréatives courantes d'après une enquête de 2011 auprès de 292 experts cliniques en Écosse.

Source : The Redburn, janvier 2016.

occasionnelle a augmenté (de 6,4 % en 2021 à 8 % en 2023). Il convient de rappeler que seul l'arrêt total de l'exposition à la fumée du tabac constitue une réduction des risques de cancer et de maladies cardiovasculaires associés au tabagisme. Autrement dit, les relations entre le tabac et ses dangers sur la santé n'étant pas dose-dépendantes mais surtout liées à la durée d'exposition à la fumée, une simple réduction de la consommation ne constitue pas une réduction des risques. De même, le tabac chauffé¹³, souvent confondu avec la cigarette électronique, ne constitue pas une réduction des risques.

Une consommation quotidienne d'alcool plus rare, au profit d'usages ponctuels plus importants

Bien qu'elle reste la deuxième cause de mortalité évitable en France et dans le monde après le tabac, la consommation moyenne d'alcool par habitant baisse continuellement depuis les années 1960 (de 26 litres d'alcool pur mis en vente par habitant âgé de plus de 15 ans en 1961 à 10,8 litres en 2022). Il convient cependant d'être prudent dans l'interprétation de ces chiffres puisque les modalités de consommation ont profondément évolué durant cette période au sein de la population française.

Alors que les pratiques traditionnelles étaient de consommer quotidiennement lors des repas, celles-ci sont devenues beaucoup plus rares au profit de consommations ponctuelles mais en des quantités importantes¹⁴. Par ailleurs, les dommages provoqués par l'alcool sur la santé sont désormais décrits dès les faibles niveaux de consommation. C'est le cas par exemple concernant les liens entre alcool et cancer du sein chez les femmes.

“ Les repères de consommation à moindre risque sont largement dépassés dans la population générale

En 2018, ces résultats ont conduit à revoir à la baisse les repères de consommation à moindre risque, à savoir de ne pas prendre plus de dix verres d'alcool par semaine, pas plus de deux quotidiennement et d'avoir au moins deux jours par semaine sans en boire. Lors d'une occasion particulière, les recommandations sont de ne pas dépasser quatre verres d'alcool¹⁵. Bien entendu, ces recommandations de Santé publique pour la population générale ne s'appliquent pas aux situations particulières (maladie, grossesse...) qui interdisent toute consommation. Pourtant les repères de consommation à moindre risque sont largement dépassés dans la population générale. À partir de données collectées auprès des volontaires participant à la cohorte nationale CONSTANCES, c'est environ la moitié des Français qui se situe au-delà de

ces repères. Plus précisément, en 2019, 48 % des adultes de France métropolitaine âgés de 20 à 73 ans (60 % des hommes et 36 % des femmes) dépassaient au moins un de ces trois repères¹⁶. Parmi les femmes enceintes, elles étaient 7 % alors que toute consommation d'alcool est à proscrire durant la grossesse.

En 2023, 4,5 % de la population française adulte avait effectué une alcoolisation ponctuelle importante (six verres d'alcool ou plus en une seule occasion) au cours de la semaine précédant l'enquête (7,3 % d'hommes et 2,0 % de femmes) et 14,9 %, une au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête (22,1 % d'hommes et 8,1 % de femmes). Par ailleurs, bien que la consommation quotidienne d'alcool soit en baisse, elle continue tout de même de concerner 7 % des adultes (10,4 % d'hommes et 3,8 % de femmes).

Les drogues illicites en hausse à cause des psychostimulants, notamment la cocaïne

Concernant les psychostimulants (cocaïne, crack ou cocaïne base, MDMA/ecstasy, amphétamines, etc.), leur usage est en augmentation au sein de la population adulte française. En 2023, ils étaient 3,9 % à être concernés par leur usage au cours des 12 derniers mois, alors qu'ils n'étaient que 1,3 % en 2010. Parmi les psychostimulants les plus consommés, on trouve en premier lieu la cocaïne, dont l'usage au cours des 12 derniers mois est passé de 0,9 % en 2010 à 2,7 % en 2023 (3,9 % chez les hommes et 1,6 % chez les femmes), et la MDMA/ecstasy, dont l'usage au cours des 12 derniers mois est passé de 0,3 % en 2010 à 1,8 % en 2023 (2,4 % chez les hommes et 1,3 % chez les femmes). Les classes d'âge les plus concernées sont les moins de 45 ans, et en particulier les 25-34 ans¹⁷.

L'offre de psychostimulants a fait un bond, si bien que ces substances sont désormais moins chères alors que leur pureté a augmenté. Cette facilité d'accès a attiré de nouveaux profils de

consommateurs, issus de catégories socio-démographiques moins favorisées, et qui y ont recours pour supporter des conditions de vie pénibles¹⁸. Plutôt que la recherche d'effets psychoactifs euphorisants dans un contexte festif, ils recherchent une amélioration de leur performance, par exemple pour supporter des conditions de travail difficiles telles que la privation de sommeil ou l'activité physique intense. Cette hausse de l'usage de cocaïne en population générale a engendré un doublement du passage aux urgences entre 2010 et 2022, et une multiplication par quatre du nombre de séjours hospitaliers en lien avec une intoxication à la cocaïne entre 2010 et 2021.

“ La concentration en THC a considérablement augmenté durant ces deux dernières décennies

Concernant le cannabis, bien que son usage se soit stabilisé, elle reste de loin la drogue illicite la plus consommée en France : en 2023, 3,4 % des adultes en faisaient un usage régulier (au moins dix fois au cours des 30 derniers jours), soit 3,2 % chez les hommes et 1,4 % chez les femmes. En lien avec un vieillissement de la population des consommateurs de cannabis, la seule tranche d'âge dans laquelle la part des usagers s'est accrue est celle des 55-64 ans. Que ce soit pour l'herbe ou pour la résine, la concentration en THC (principale substance psychoactive dans le cannabis) a considérablement augmenté durant ces deux dernières décennies (de 8 % en 2010 à 14 % en 2022 pour l'herbe, et de 10 % en 2010 à 30 % en 2022 pour la résine). ●

Notes

- [1] On appelle «drogue» toute substance psychotrope ou psychoactive qui perturbe le fonctionnement du système nerveux central (sensations, perceptions, humeurs, sentiments, motricité) ou qui modifie les états de conscience. Une drogue est susceptible d'entraîner une dépendance physique et/ou psychique. Ce terme recouvre aussi bien les produits illicites comme le cannabis, l'héroïne ou la cocaïne que licites comme la nicotine, l'alcool ou les médicaments (Mildeca, <https://www.drogues.gouv.fr/quest-ce-qu'une-drogue>).
- [2] Stanislas Spilka, Olivier Le Nézet et al., «20 ans d'évolutions des usages de drogues en Europe à l'adolescence», OFDT, Paris, 2021, https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2023-08/field_media_document-1325-efxss2b2.pdf.
- [3] Marc-Antoine Douchet, «Tabagisme et arrêt du tabac en 2024», Notes, OFDT, Paris, 2025, https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2025-05/ft_bil25.pdf.
- [4] Marc-Antoine Douchet et Olivier Le Nézet, «Trente ans de politiques publiques de réduction du tabagisme (1991-2021)», *Tendances*, OFDT, Paris, 2021, https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2023-08/field_media_document-3448-doc_num--explnum_id-31970-.pdf.
- [5] OFDT, «Les drogues à 17 ans. Analyse de l'enquête Escapad 2022», *Tendances*, OFDT, Paris, 2023, https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2023-08/field_media_document-3257-doc_num--explnum_id-33683-.pdf.
- [6] Olivier Le Nézet, Anne Pasquereau et al., «Tabagisme et vapotage parmi les 18-75 ans en 2023», *Tendances*, OFDT, Paris, 2025, https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2025-05/tendances_168_o.pdf.
- [7] OFDT, «Les usages de substances psychoactives chez les collégiens et lycéens», Notes, OFDT, Paris, 2024, https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2024-02/field_media_document-6161-doc_num--explnum_id-34717-.pdf.
- [8] Chez les adolescents, une alcoolisation ponctuelle importante est définie par une consommation d'au moins 5 verres standards d'alcool en une occasion.
- [9] Les poppers sont des préparations liquides volatiles contenant des nitrites d'alkyle aliphatiques ou cycliques conditionnées, dans de petits flacons

de 10 à 15 ml que les usagers portent à leur nez pour en inhaler les vapeurs. Les poppers sont consommés dans un cadre récréatif en raison de leur bref effet euphorisant (moins de deux minutes) qui s'accompagne d'une accélération du rythme cardiaque et d'une sensation d'ébriété. Les poppers sont également consommés pour leurs propriétés vasodilatatrices qui favoriseraient l'activité sexuelle. Ils sont vendus non seulement dans les sex-shops, saunas et sex-clubs mais également dans les bureaux de tabac, dans certains établissements festifs et sur Internet. Leur vente est interdite aux mineurs.

[10] L'usage récent correspond au fait d'avoir consommé au moins une fois au cours des 12 derniers mois.

[11] Pierre Kopp, «Le coût social des drogues : estimation en France en 2019», Notes, OFDT, Paris, 2023, https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2023-08/field_media_document-3235-doc_num--explnum_id-34082-.pdf.

[12] Lancé en 2016 par Santé publique France, le Mois sans tabac a fêté sa 10^e édition en novembre 2025.

[13] Mis au point en 2014, le tabac chauffé a été présenté par les industriels comme une option alternative moins nocive pour la santé, un argument marketing rapidement invalidé par les études scientifiques.

[14] Stanislas Spilka, Antoine Philippon et al., «Les niveaux d'usage d'alcool en population adulte en France en 2023», https://sfalcoologie.fr/wp-content/uploads/Pages-de-T45_N1-14-mars-recherche-originale-02.pdf.

[15] Par verre, il faut entendre une unité d'alcool, soit 10 cl de vin à 12°, 25 cl de bière à 5° ou 2,5 cl de whisky à 40°.

[16] Rita El Haddad, Adeline Renuy et al., «Prévalences de dépassement des nouveaux repères de consommation d'alcool en 2019 en France», *Médecine/sciences*, vol. 41, n° 1, 2025, <https://doi.org/10.1051/medsci/2024184>.

[17] Stanislas Spilka, Olivier Le Nézet et al., *Tendances*, «Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2023», 2024, https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2024-06/tendances_164_eropp.pdf.

[18] Yasmine Salhi, «L'offre de stupéfiants en France en 2023», Notes, OFDT, Paris, 2025, https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2025-01/note-bilan-offre-stups-2023_o.pdf.

Pour aller plus loin

- **Daniel Benamouzig, Joan Cortinas Muñoz**, *Des lobbys au menu. Les entreprises agroalimentaires contre la santé publique*, Raisons d'agir, 2022.
- **Joan Cortinas Muñoz, Daniel Benamouzig, et Félix Viaud**, «Les activités politiques des producteurs de boissons alcooliques en France», rapport de recherche, chaire santé de Sciences Po, 2024.
- **Karine Gallopel-Morvan et Philémon Aurouet**, «Tabac, alcool et santé publique : quand les intérêts commerciaux bloquent la prévention», *Le courrier des addictions*, vol. XXVII, janv-fév-mars 2025 p.52-54.
- **Site de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives**, où sont disponibles la plupart des études citées : www.ofdt.fr.

Complément +

Comment les industriels façonnent nos comportements de santé : le poids des déterminants commerciaux

Les déterminants commerciaux de la santé

Les comportements de santé sont façonnés par les déterminants sociaux, économiques, physiques et commerciaux. Ces derniers, peu connus des acteurs de la santé, ont fait l'objet en 2023 d'un numéro spécial de *The Lancet*, qui en donne cette définition : les déterminants commerciaux de la santé (DCS) sont «les systèmes, les pratiques et les mécanismes par lesquels les acteurs commerciaux influencent la santé et l'équité¹». Les pratiques mentionnées intègrent, entre autres, les activités politiques des industriels (le lobbying), les stratégies de désinformation sur la dangerosité des produits, les politiques de ressources humaines préjudiciables, l'évasion fiscale et le marketing agressif déployé vers les populations vulnérables. Certaines compagnies y excellent : industries du tabac, de l'alcool; géants de l'agroalimentaire, des pesticides, de l'énergie fossile; GAFAM; etc. Et la globalisation et la mondialisation des marchés favorisent un accroissement de leurs profits, et donc de leur pouvoir.

L'impact de la consommation des produits délétères pour la santé et l'environnement est lourd pour les individus et les États : augmentation des décès, des maladies chroniques et non transmissibles, des dépenses de santé; appauvrissement des pays et donc réduction des dépenses de soins; accroissement des inégalités sociales; addictions aux substances, aux écrans, aux jeux; altération des rapports de force entre pouvoirs publics et



multinationales au profit de ces dernières; et par voie de conséquence difficultés à imposer des mesures de santé publique efficaces pour protéger la population.

Depuis quelques décennies, la communauté scientifique internationale alerte sur les effets dévastateurs des DCS sur la santé. En particulier, le marketing des industriels du tabac et de l'alcool, qui a été beaucoup étudié à travers le courant disciplinaire du marketing social critique. Sans être exhaustives, les lignes qui suivent présentent les principaux outils mobilisés par les industriels de l'alcool pour inciter les plus jeunes à consommer leurs produits.

Un exemple de pratique commerciale délétère pour la santé : le marketing de l'alcool

Les industriels de l'alcool développent un arsenal marketing et publicitaire dispendieux et efficace pour séduire et inciter les jeunes à consommer des produits alcooliques. Ainsi, pour l'affichage de rue et la diffusion de spots publicitaires à la radio, dans la presse et sur Internet, les alcooliers ont dépensé en France plus de 220 millions d'euros en 2020 selon Santé publique France.

Après avoir précisé le contenu du marketing déployé par les compagnies alcoolières pour cibler les jeunes, il convient de s'interroger sur ses effets : influence-t-il les comportements

Puffs aux goûts aromatisés dont le faible taux de nicotine (1,7 %) est affiché comme un argument de vente chez ce buraliste à Maurepas (Yvelines), en janvier 2024. Les cigarettes électroniques jetables comme celles-ci sont interdites à la vente depuis février 2025.

©LGRANDGUILLLOT-LIMAGOLF AEROPIX/REA

▼ Le tableau suivant présente quelques outils marketing, les 4 P, mobilisés par les compagnies dans un objectif de ciblage générationnel à destination des jeunes.

Outils marketing	Objectif commercial	Exemples de leviers
P comme produit	Concevoir un produit adapté à la cible que représentent les jeunes pour les inciter à acheter et à consommer.	Alcools aromatisés et sucrés (vin au goût de cola, bière au goût de framboise, vodka au goût de mangue), mélanges prêts à consommer d'alcool, de sodas, de jus de fruits. Produits aux degrés d'alcool variés pour s'adapter aux usages de consommation : élevés pour une ivresse rapide en soirée (bière à plus de 10°, mélange de vodka et de caféine à 22°), produits à 0° ou à faible teneur en alcool pour cibler des jeunes qui boivent peu et pour échapper à la loi Évin de régulation de la publicité. Packaging attrayant, éditions limitées, emprunt des codes des sodas, des boissons énergisantes et des personnages de bande dessinée, ouverture facile pour une consommation nomade.
P comme prix	Proposer des prix faibles adaptés au budget des jeunes et des promotions régulières.	Bouteilles et canettes vendues à l'unité ou en petit conditionnement pour permettre un prix très bas : 50 cl de bière à 70 centimes, 20 cl de vodka à moins de 4,50 euros, etc. Promotions très visibles dans les points de vente : deux packs de bière pour le prix d'un, un litre de rhum pour le prix de 75 cl, etc.
P comme place	Faciliter l'accès à l'alcool partout et quelle que soit l'heure.	Assurer la disponibilité immédiate et facile dans tous les points de vente (supérettes, hypermarchés, supermarchés). Assurer la présence des produits alcooliques dans les magasins aux horaires d'ouverture larges (stations-service). Proposer des services de livraison rapide à domicile. Assurer une présence des marques dans les festivals fréquentés par les jeunes, dans les soirées organisées par les étudiants, etc.
P comme publicité	Valoriser le produit et la marque, augmenter la notoriété, donner envie d'acheter et de consommer.	Optimiser la stratégie média pour accroître l'exposition des jeunes aux messages publicitaires : paiement d'influenceurs sur les réseaux sociaux, affichage sur le chemin des écoles*, sponsoring d'événements sportifs et musicaux, placement dans les films et séries, publicités dans les bars, etc. Esquiver la loi Évin de régulation de la publicité alcool et concevoir des campagnes attractives (contournement régulièrement constaté sur les réseaux sociaux, très fréquentés par les jeunes**).

* https://www.france-assos-sante.org/communique_presse/pas-dalcool-sur-le-chemin-de-lecole-5-associations-portent-plainte-contre-la-ratp/.

** Association addictions France, «Promotion de l'alcool. Les réseaux sociaux, un nouveau Far West», 2024, <https://addictions-france.org/datafolder/uploads/2024/11/RAPPORT-MAPLE-VDEF-28112024.pdf>.

de cette population? Au vu des résultats de la littérature scientifique, abondante sur ce sujet, il est aujourd'hui établi que le marketing et la publicité des produits alcooliques ont un effet sur les représentations et les comportements des jeunes avec l'alcool. Ainsi, contrairement au discours officiel des industriels de l'alcool, selon lequel la publicité est «seulement» utilisée pour inciter les usagers à changer de marque, cette dernière influence en réalité l'attitude par rapport à la consommation d'alcool, la banalise, avant d'en accroître le volume global des ventes.

Quelles recommandations pour réduire l'impact du marketing et des déterminants commerciaux de la santé?

Alors qu'environ un quart des décès annuels en Europe s'explique par la consommation de tabac, d'alcool, d'aliments ultratransformés et par les énergies fossiles², il est urgent de proposer des solutions pour protéger les citoyens du marketing, du lobbying, et de manière plus générale des pratiques commerciales des multinationales qui vendent ces produits.

En premier lieu, il est nécessaire de s'inspirer des mesures mises en place pour lutter contre le tabagisme, domaine précurseur en matière de prise en compte de l'influence de l'industrie du tabac. La convention-cadre antitabac de l'Organisation mondiale de la santé³ est le premier traité international de santé publique à proposer des mesures scientifiquement validées pour contrer les pratiques commerciales des cigarettiers (interdiction de la publicité, augmentation des taxes, ingérence des industriels interdite, etc.). Il conviendrait de s'en inspirer pour contrer les DCS en général.

En second lieu, il est recommandé d'adopter une stratégie globale visant à réduire l'exposition et les effets négatifs des activités commerciales des industriels

plutôt que de travailler en silos, c'est-à-dire par type de produits⁴. Une telle stratégie consisterait à augmenter les taxes sur tous les produits à risque; bannir la publicité; obliger les firmes à informer sur les qualités nutritionnelles et les méfaits des produits (avertissements sanitaires affichés sur les emballages); interdire la présence des industriels dans la formulation des politiques de santé publique; refuser l'autorégulation systématiquement proposée par les entreprises (jamais respectée); informer et mobiliser les citoyens, les élus et les journalistes pour dénoncer les pratiques commerciales problématiques; lancer des campagnes de plaidoyer pluri-associations et pluri-acteurs pour être plus efficaces.

Karine Gallopel-Morvan, professeure des universités, École des hautes études en santé publique (EHESP), unité Inserm RSMS - U 1309; laboratoire CNRS Arènes - UMR 6051, Rennes, France

Notes

[1] Anna B. Gilmore *et al.*, «Defining and conceptualising the commercial determinants of health», *The Lancet*, vol. 401, n°10383, 2023, p. 1194-1213.

[2] OMS, «Commercial determinants of noncommunicable diseases in the WHO European region», Copenhague, World Health Organization Regional Office for Europe, 2024.

[3] <https://www.emro.who.int/fr/tobacco/fctc/convention-cadre-oms-lutte-antitabac.html>.

[4] Kelley Lee et Nicholas Freudenberg, «Public health roles in addressing commercial determinants of health», *Annual Review of Public Health*, vol. 43, 2022, p. 375-395; et Alice Wiseman, «Countering industry promotion of harmful products to protect public health», *Future Healthcare Journal*, vol. 12, n°2, juin 2025, art. 100269.